



INFO UTILE !

Nancy Sud a retrouvé le règlement du temps de travail qui avait disparu de l'Intra.



Nancy Sud l'a retrouvé !!!

Le règlement du temps de travail a toujours été accessible sur l'Intra (pour celles et ceux qui avaient accès à un PC !!!!), mais depuis quelques semaines, il avait disparu. L'administration a eu beaucoup de mal à nous le communiquer...

Explications de Monsieur le Maire: "*Certains points faisant référence à la réglementation ne sont pas à jour...*"

Le seul règlement du temps de travail qui s'applique encore aujourd'hui est celui voté en Conseil Municipal à la Ville de Nancy, le 15 octobre 2015 . Nous vous le communiquons en pièce jointe.

Ne vous laissez pas abuser par les réponses orales de l'administration. Vérifiez vos droits et n'hésitez pas à nous contacter en cas de doute.

Stop au mépris de classe ! Rejoignez Nancy Sud 🙌😊

Le collectif Nancy Sud

NANCY SUD

12 RUE PIERRE FOURRIER 54000 NANCY

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Afficher dans le navigateur](#) | [Se désinscrire](#)